



**SNCF**  
 DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD  
 Pôle Synthèse Innovation et Urbanisme  
 Immeuble Perspective - 7<sup>ème</sup> étage  
 449 Avenue Willy Brandt - 59777 EURALLILLE  
 TEL : +33 (0)3 62 13 57 28 - FAX : +33 (0)3 62 13 54 76

Mairie de Seranvillers-Forenville  
 Grand Rue  
 59400

Nos réf : LL/DIT/0698/ST  
 Affaire suivie par : Sylvie TREVAUX  
 Tél. : 03.62.13.57.06  
 Objet : Avis PLU de la commune de Seranvillers-Forenville

Lille, le 31 juillet 2018

Monsieur,

Après examen du projet de Plan Local d'Urbanisme qui a été adressé à la SNCF par courrier daté du 3 juillet 2018, je souhaite formuler les observations suivantes pour le nom et le compte du groupe public ferroviaire SNCF.

La commune de Seranvillers - Forenville est traversée par la ligne n°250 000 de Busigny à Somain qui appartient toujours au domaine public ferroviaire.

La fiche de la servitude T1; ainsi que sa notice explicative sont annexées au PLU dans la liste "servitudes d'utilité publique" conformément à l'article R126-1 du code de l'urbanisme, et je vous en remercie.

Toutefois, nous avons constaté que les plans de zonage ne font pas figurer les emprises où s'applique la servitude T1. Par conséquent, je souhaite, conformément à l'article R126-1 du code de l'urbanisme, que les documents graphiques du PLU fassent apparaître en aplat les emprises où s'applique la servitude T1 sous une trame spécifique.

En conclusion, si nous ne sommes pas opposés à ce projet d'élaboration du PLU de Seranvillers-Forenville, il doit s'entendre sans impact sur l'activité ferroviaire, ni sur son entretien courant et sa maintenance, ni sur son possible développement dans le cadre de l'évolution du service public de transport.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Mme Aurélie SCULFORT, Responsable du Pôle  
 Synthèse Innovation et Urbanisme

**SNCF**  
 Direction Immobilière Territoriale Nord  
 Immeuble Perspective - 7<sup>ème</sup> étage  
 449 avenue Willy Brandt  
 59777 EURALLILLE

Vp pour être annexé à la  
 délibération n°0027.2019  
 DCM du 28/06/2019  
 le maire  
 M. Bernadette  
 Buisset



SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI  
 ARRIVEE LE  
 - 4 JUL. 2019  
 N°